

**RAPPORT  
ANNUEL**

**2025**







# SOMMAIRE

---

Mot du Président	4
Organes statutaires de la société	6
Sécurité	8
Rapport d'activité 2025	10
Données statistiques générales: Année 2025	12
Trafic fluvial Port Mertert	14
Evolution des principaux produits	15
Bilan actif	16
Bilan passif	17
Orthophotos: Le port de Mertert	18
Compte de profits et pertes	20
Annexe au bilan	21
Annexe aux comptes annuels	22
Rapport du collège des commissaires	27
Rétrospective	28



## MOT DU PRÉSIDENT,

L'année 2025 s'inscrit dans la continuité des efforts engagés ces dernières années pour renforcer et asseoir la position du port de Mertert comme plateforme logistique multimodale stratégique du Luxembourg. Dans un contexte économique européen et mondial toujours plus marqué par des tensions géopolitiques et

des transformations structurelles des chaînes d'approvisionnement, notre port a su confirmer sa solidité et sa capacité d'adaptation en maintenant un trafic global supérieur à 1 million de tonnes pour l'année 2025. Les hausses enregistrées ces dernières années n'ont pas pu être maintenues, mais les volumes qui ont transité via le port en 2025 restent au niveau de 2023.



Après les perturbations majeures rencontrées fin 2024 à la suite de l'incident de l'écluse de Müden — perturbations qui ont pu être limitées jusqu'à début février grâce à une très bonne gestion de la crise par nos collègues allemands — l'année 2025 aura été celle de la stabilisation et du retour à une exploitation pleinement opérationnelle de la Moselle, jusqu'à l'incident de l'écluse de St. Aldegund du 2 juillet 2025. Cette fois, il a été possible de poursuivre les circulations fluviales et ce jusqu'à la réparation, qui a été finalisée vers la mi-octobre. Grâce à cette organisation de chantier, il a été possible de consolider les volumes traités et de réaffirmer l'importance du transport par voie d'eau dans l'équilibre logistique national.

Ces deux incidents consécutifs nous rendent conscients de la nécessité de poursuivre les efforts pour garantir les financements afin de poursuivre le doublement des sas des écluses et ainsi éviter de paralyser l’approvisionnement par la Moselle en cas d’avarie sur l’un d’entre eux. Je remercie Mme la ministre Yuriko Backes et son équipe du Service de la navigation intérieure et logistique pour leur soutien, ainsi que pour les discussions menées en ce sens avec les autorités allemandes.

Les investissements structurants engagés par l’État ont été poursuivis en 2025. L’achèvement de l’aire de giration pour barges de 135 mètres constitue une avancée majeure pour la compétitivité du port. Cette infrastructure

renforce notre attractivité auprès des opérateurs et améliore la fluidité des opérations portuaires.

Parallèlement, les études de modernisation des infrastructures ferroviaires et routières ont été poursuivies afin de pouvoir entamer des chantiers en 2026 et ainsi confirmer la vocation trimodale du port de Mertert. Cette complémentarité des modes de transport demeure un atout déterminant dans un environnement où la diversification des flux et la sécurisation des chaînes logistiques sont devenues essentielles.

Les résultats enregistrés cette année témoignent de la confiance renouvelée de nos partenaires et utilisateurs. Ils sont avant tout le fruit de l’engagement constant des équipes du port, dont le

professionnalisme et la réactivité constituent la première richesse de notre plateforme.

Je tiens à remercier l’ensemble des collaborateurs, les membres du Conseil d’administration ainsi que nos partenaires institutionnels et économiques pour leur implication. Ensemble, nous poursuivons un objectif commun : faire du port de Mertert un hub logistique moderne, durable et compétitif, au service du développement économique du Luxembourg et de la Grande Région.

**Avec toute ma confiance et mes remerciements,**

**Raphaël ZUMSTEEG**

# ORGANES STATUTAIRES DE LA SOCIETE

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### SECTEUR PUBLIC

- **Raphaël ZUMSTEEG** Chef de service chargé de la direction chemins de fer – Ministère de la Mobilité et des Travaux Publics – DG III, circulation et infrastructures de transport, Hautcharage, Président
- **Erika THILL** Ingénieur, Développement zones d'activités au Ministère de l'Economie, Luxembourg
- **Max NILLES** Conseiller – Chef de service - Chargé de la direction Navigation intérieure et Logistique au Ministère de la Mobilité et des Travaux Publics, Luxembourg
- **Gilles DIDIER** Directeur adjoint, Administration des Ponts et Chaussées, Luxembourg
- **Pascal SCHEER** Conseiller au Ministère des Finances, Burden

### SECTEUR PRIVÉ

- **Thierry LAUX** CMO Commercial Strategy XCarb, ArcelorMittal Europe Long Products, Esch-sur-Alzette, Vice-Président
- **Pierre JACOBS** CEO / Ingénieur – ArcelorMittal Belval & Differdange, Esch-sur-Alzette
- **Huguette THILLEN** Directeur adjoint – Senior relationship manager – secteur publique, BIL, Luxembourg
- **Olivier GILLET** Ingénieur civil électromécanicien, SCM ArcelorMittal Long Products Luxembourg, Oberpallen
- **Jil BRIMAIRE** Economist / Economic Affairs, Chambre de Commerce, Dudelange
- *Membres du Comité de Direction*

## REPRESENTANTS COMMUNAUX

- **Monique HERMES** Bourgmestre de la Ville de Grevenmacher, Grevenmacher
- **Jérôme LAURENT** Bourgmestre de la Commune de Mertert, Wasserbillig



---

## COLLEGE DES COMMISSAIRES

### SECTEUR PUBLIC

**Steve SCHMIT**

Inspecteur au Ministère des Finances, Mondorf-les-Bains

### SECTEUR PRIVÉ

**Eléonore DESPRUNIEE**

Financial Controller, ArcelorMittal Long Products, F-Audun-le-Tiche

---

## DIRECTION

**Raphaël ZUMSTEEG**

Administrateur-délégué

---

## SECRÉTARIAT

**Martine ZIMMER**

Secrétaire générale

**Petra LOCH**

Secrétaire

**Martine RAPP**

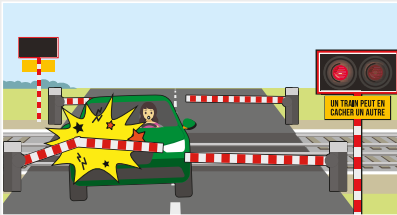
Secrétaire



# LA SECURITE PRISE AU SERIEUX AU PORT DE MERTERT

En date du 12 juin 2025, une action de sécurité a été lancée sur initiative de la Société du Port de Mertert S.A. afin de sensibiliser les camionneurs et toute autre personne circulant sur le site portuaire. Des brochures de sécurité résumant les consignes à respecter ont été distribuées tout au long de la journée, tout en rappelant aux chauffeurs les limites de vitesse ainsi que les priorités à respecter sur l'ensemble du site portuaire.





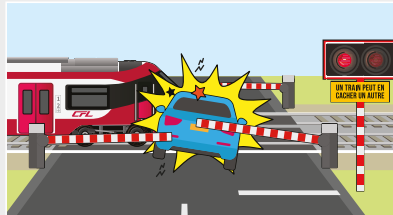
Si votre véhicule est coincé entre les barrières, continuez et brisez-les.



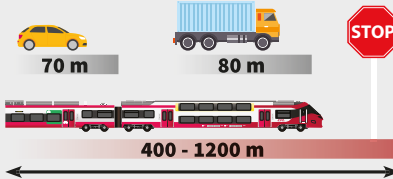
Quittez rapidement votre véhicule s'il est en panne et veuillez signaler l'incident ensuite au téléphone jaune ou composez le numéro d'urgence 112.



En cas de problème avec un passage à niveau, prière de contacter les CFL via le téléphone jaune ou composez le numéro d'urgence 112.



Traverser un passage à niveau fermé = RISQUER SA VIE

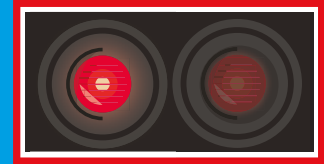


La distance de freinage d'un train peut aller jusqu'à 1.200 mètres, soit 12 fois la longueur d'un terrain de foot.



INTERDICTIONS AVEC AMENDES	
49 €	pour des personnes qui arrêtent leur véhicule sur les voies d'un passage à niveau (même sans train en vue).
145 €	et retrait de deux points du permis de conduire pour les personnes qui ne respectent pas les feux rouges signalant la fermeture d'un passage à niveau.

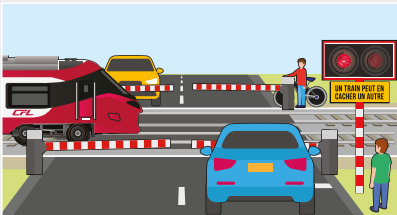
TOGETHER WE CARE FOR SAFETY!



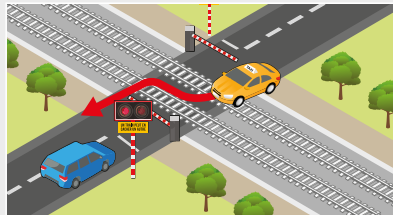
UN TRAIN PEUT EN CACHER UN AUTRE



LES RÈGLES DE SÉCURITÉ :



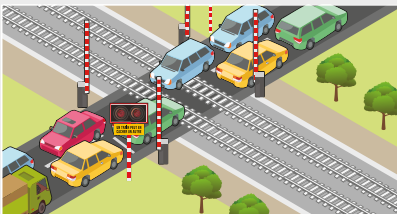
Ralentissez à l'approche d'un passage à niveau et respectez toujours les signaux. Attendez que les signaux lumineux et sonores cessent et que les barrières soient complètement ouvertes.



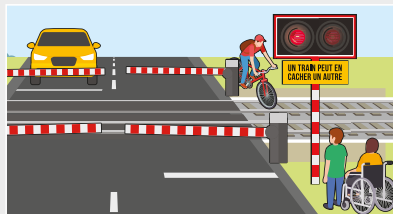
Ne slalomez jamais entre les barrières, même en cas de dérangement.



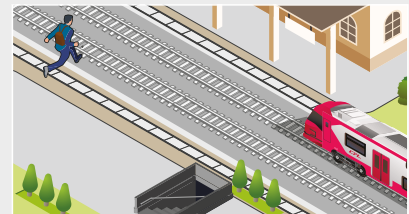
Aux arrêts/gares, utilisez si possible le souterrain pour accéder aux quais.



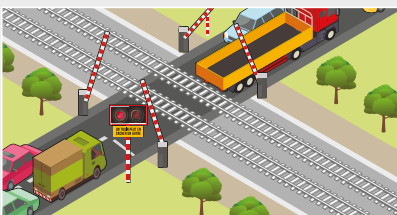
Même si les barrières sont ouvertes, ne traversez les voies que si vous êtes certains de pouvoir entièrement traverser le passage à niveau, surtout si la route est encombrée.



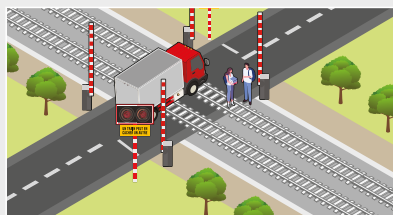
Ne traversez jamais un passage à niveau fermé et comportez-vous de manière exemplaire.



Ne traversez jamais les voies.

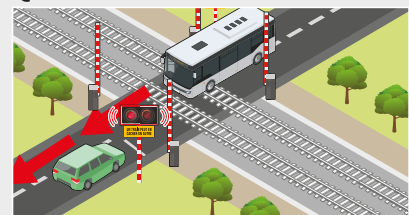


Assurez-vous que votre véhicule, charge incluse, puisse traverser les voies entièrement lors du passage.



Ne vous arrêtez jamais sur les voies ferrées.

QUE FAIRE EN CAS D'URGENCE :



Si les feux clignotent ou que les signaux sonores s'activent pendant que vous traversez le passage à niveau, continuez pour dégager immédiatement le passage à niveau.

# RAPPORT D'ACTIVITE 2025

## PORT DE MERTERT

Le trafic global du complexe portuaire au 31.12.2025, trafics terrestres inclus, a atteint **1.075.240 t** contre **1.198.872 t** en 2024, soit une régression de **123.633 t** ou **10,31 %**.

Le trafic terrestre portuaire a enregistré au total (y compris celui à destination de la zone industrielle) une hausse de **31.893 t** pour atteindre **326.567 t**.

### TRAFIC PORTUAIRE

**L'export** a enregistré au total une régression de 40.671 t ou 17,77 % et a atteint 188.217 t en 2025 par rapport à 228.888 t en 2024.

Parmi les produits-piliers, il y a lieu de relever une régression des produits sidérurgiques de 20.084 t ou 14,39 % pour atteindre 119.439 t.

Le charbon est passé d'un tonnage de 10.963 à un tonnage de 0 soit une régression de 100 %. Les divers avec un tonnage de 68.777 t ont enregistré une baisse de 9.624 t, à savoir 12,28 % par

rapport à 2024.

Les conteneurs avec un tonnage de 60.863 t ont régressé de 10.258 t ou de 14,42 %.

**L'import** a totalisé 560.457 t et marque ainsi une baisse de 114.854 t ou 17,01 %.

Les matières premières avec un tonnage de 230.986 t ont augmenté de 31.094 t ou 15,56 % et les produits finis et demi-produits avec un tonnage de 11.291 t ont augmenté de 65,39 %.

Le charbon est passé à 0 t.

Le trafic pétrolier a enregistré en 2025 une baisse de 121.466 t ou de 31,30 %, pour ainsi atteindre 266.648 t.

Les matériaux de construction ont régressé de 3.892 t ou 12,25 % pour se fixer à 27.890 t.

Les produits agricoles ont enregistré une baisse de 5.621 t ou 51,56 % pour atteindre 5.281 t.

Parmi les divers, il y a lieu de relever une régression des conteneurs vides avec 29,91 %, à savoir 4.025 t pour atteindre un tonnage de 9.432 t.

Le sel de déneigement a régressé de 34,79 % soit 3.891 t et a atteint 7.292 t.

Les éléments préfabriqués en béton ont augmenté de 100 % pour se fixer à 1.421 t.

Les autres produits du divers sont passés de 0 à 217 t.

Le trafic sidérurgique dans son ensemble, exportations et importations fluviales confondues, a atteint en 2025 un tonnage total de 361.716 t par rapport à 346.242 t en 2024.

Le trafic «terrestre port» a augmenté en 2025 et ceci de 53.403 t ou 37,92 % pour atteindre 194.225 t.

Le trafic «terrestre zone industrielle port » a diminué de 21.511 t ou 13,98 % pour se fixer à 132.342 t.



# DONNEES STATISTIQUES GENERALES: ANNEE 2025

## TRAFIC TOTAL COMPLEXE PORTUAIRE

### TRAFIC TOTAL PORT DE MERTERT

exportations

importations

EXPORTATIONS	2025	2024	2023	2022	diff. 25-24%	diff. 25/23%	diff. 25/22%
produits sidérurgiques	119.439	139.523	127.871	146.844	-14,39%	-6,59%	-18,66%
dont: laminés finis et demi-produits	119.439	139.523	127.871	146.844	-14,39%	-6,59%	-18,66%
ferraille	0	0	0	0	0%	0%	0%
divers	68.777	89.365	119.209	109.488	-23,04%	-42,31%	-37,18%
dont conteneurs	60.863	71.121	115.003	109.488	-14,42%	-47,08%	-44,41%

## TRAFIC TERRESTRE PORT \*

produits laminés

produits pétroliers

## TRAFIC TERRESTRE ZONE INDUSTRIELLE PORT \*



**UNITÉ: TONNE**

	2025	2024	2023	2022	diff. 25-24%	diff. 25/23%	diff. 25/22%
	<b>1.075.240</b>	<b>1.198.872</b>	<b>1.076.124</b>	<b>1.127.400</b>	<b>-10,31%</b>	<b>-0,08%</b>	<b>-4,63%</b>
	<b>748.673</b>	<b>904.198</b>	<b>789.273</b>	<b>753.036</b>	<b>-17,20%</b>	<b>-5,14%</b>	<b>-0,58%</b>
	188.217	228.888	247.080	256.332	-17,77%	-23,82%	-26,57%
	560.457	675.310	542.193	496.704	-17,01%	+3,37%	+12,84%

<b>IMPORTATIONS</b>	2025	2024	2023	2022	diff. 25-24%	diff. 25/23%	diff. 25/22%
produits sidérurgiques	242.277	206.719	104.110	95.775	+17,20%	+132,71%	+152,96%
dont: mat. premières	230.986	199.892	99.659	95.775	+15,56%	+131,78%	+141,18%
produits finis							
et demi-produits	11.291	6.827	4.451	0	+65,39%	+ 153,67%	+ 100,00%
produits pétroliers	266.648	388.113	377.376	307.756	-31,30%	-29,34%	-13,36%
mat. de construction	27.890	31.782	26.966	56.278	-12,25%	+3,42%	-50,44%
produits agricoles	5.281	10.902	12.215	16.213	-51,56%	-56,77%	-67,43%
divers	18.362	37.794	20.687	20.682	-51,42%	-11,24%	-11,22%
dont: conteneurs vides	9.432	13.456	15.588	12.771	-29,91%	-39,50%	-26,15%
segments de béton							
préfabriqués	1.421	0	0	1.327	+100,00%	+100,00%	+7,11%

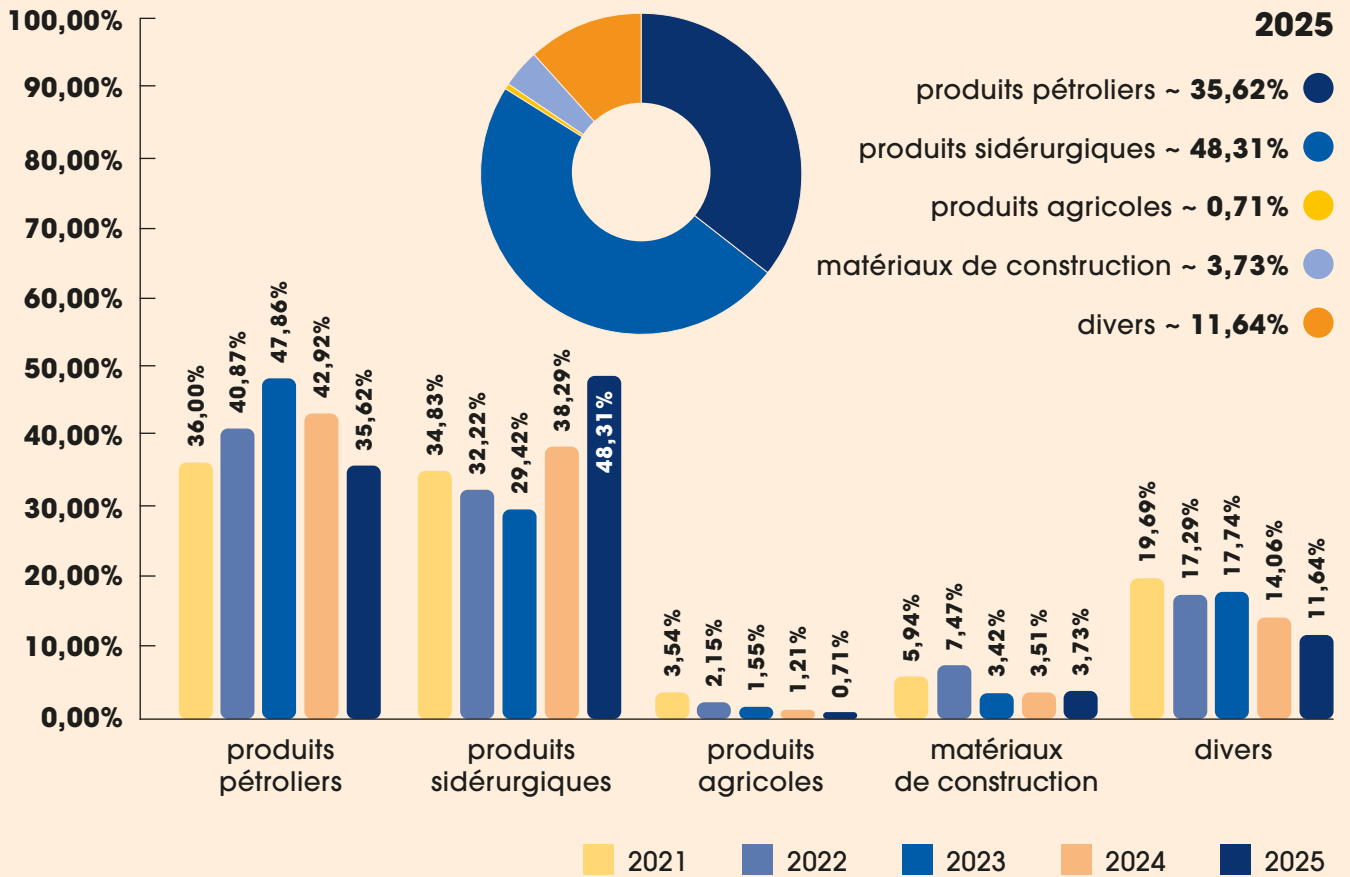
	2025	2024	2023	2022	diff. 25-24%	diff. 25/23%	diff. 25/22%
Nombre de bateaux port	601	623	604	605	-3,53%	-0,50%	-0,66%
dont: chargés	176	195	203	227	-9,74%	-13,30%	-22,47%
déchargés	425	428	401	378	-0,70%	+5,99%	+12,43%

	2025	2024	2023	2022	diff. 25-24%	diff. 25/23%	diff. 25/22%
	194.225	140.822	132.180	146.132	+37,92%	+46,94%	+32,91%
	127.714	82.442	78.049	91.638	+54,91%	+63,63%	+39,37%
	66.510	58.379	54.130	54.494	+13,93%	+22,87%	+22,05%
	132.342	153.852	154.671	228.232	-13,98%	-14,44%	-42,01%

\* compris dans le trafic global général

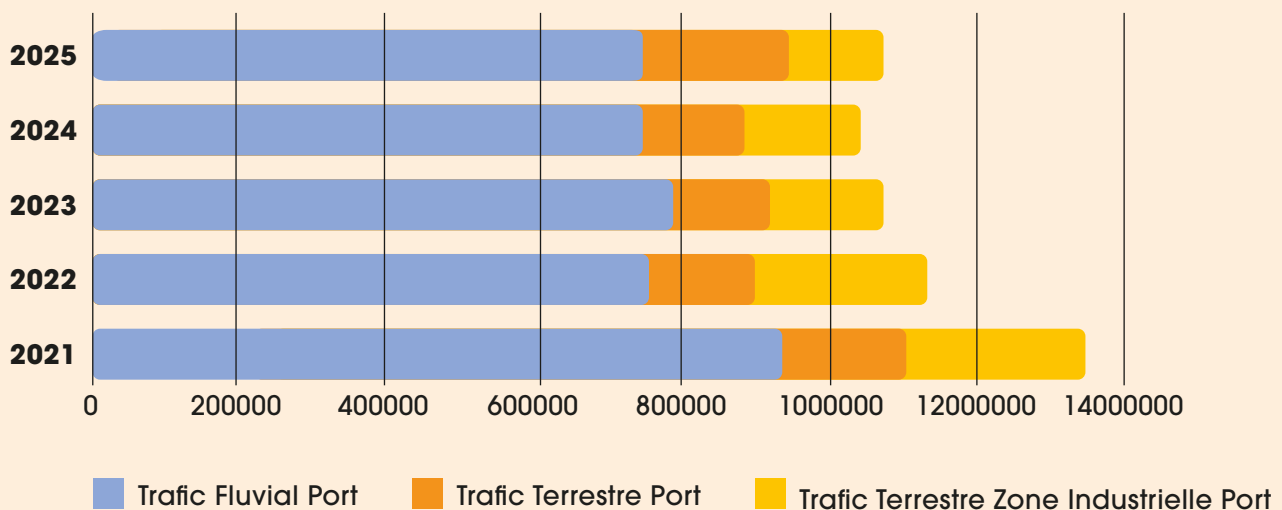
# TRAFIC FLUVIAL PORT DE MERTERT

EN % DU TONNAGE GLOBAL



# TRAFIC GLOBAL GENERAL

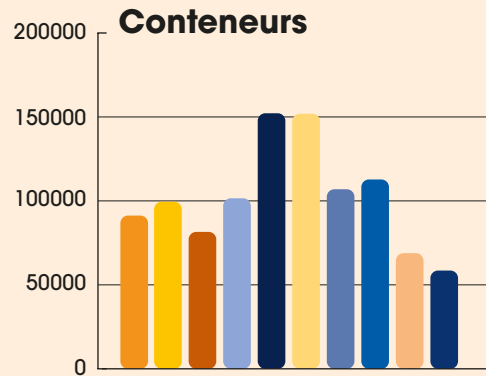
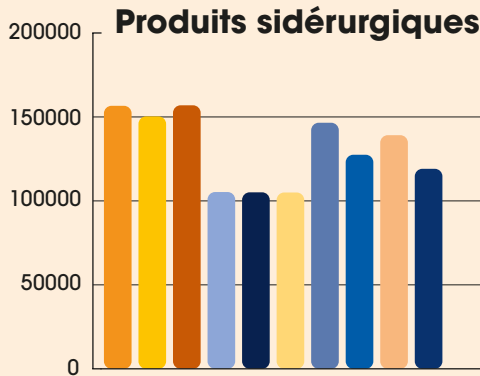
EN TONNES



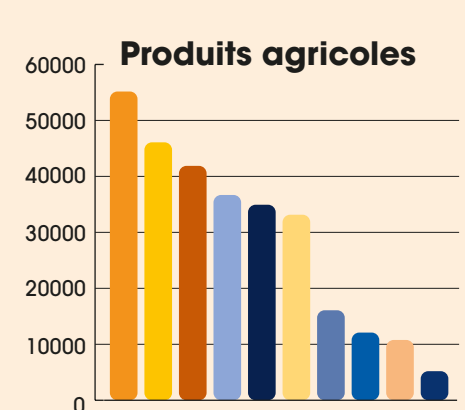
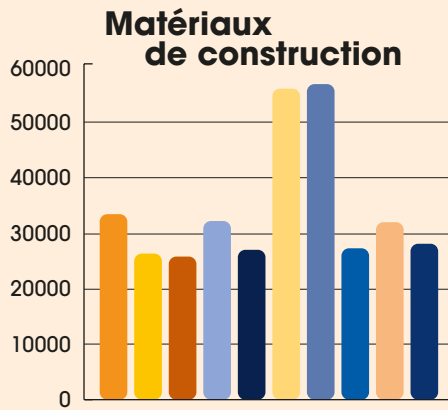
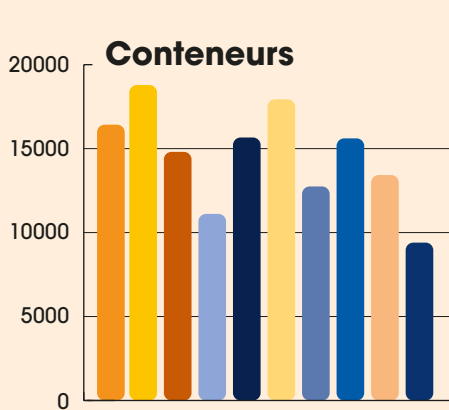
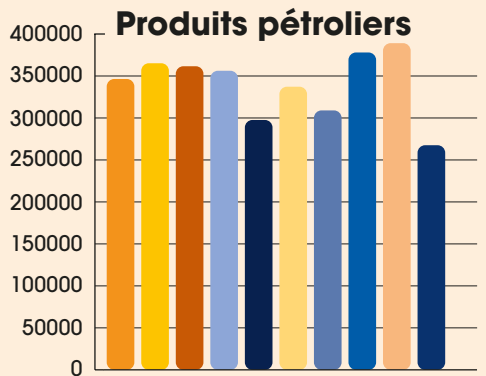
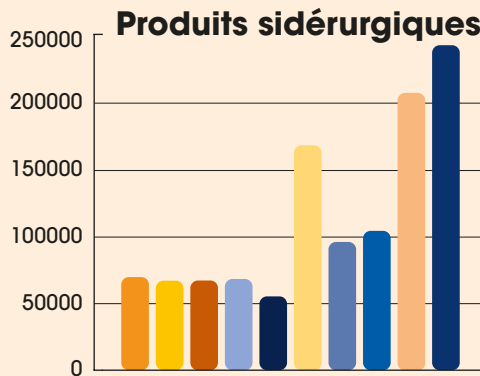
# EVOLUTION DES PRINCIPAUX PRODUITS

EN TONNES

## EXPORTATIONS



## IMPORTATIONS



2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022 2023 2024 2025

SOCIETE DU PORT DE MERTERT S.A.  
 B6698  
 N° FISCAL : 1964 2200 197

# BILAN

ACTIF	31.12.2025	31.12.2024
<b>C. ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>6.698.174,98</b>	<b>6.867.917,98</b>
I. Immobilisations incorporelles		
2. Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs similaires, s'ils ont été		
a) acquis à titre onéreux, sans devoir figurer sous C.I.3	28.367,08	29.133,76
II. Immobilisations corporelles		
1. Terrains et constructions	6.668.542,77	6.827.563,99
3. Autres installations, outillage et mobilier	1.265,13	11.220,23
<b>D. ACTIF CIRCULANT</b>	<b>1.424.209,58</b>	<b>1.083.257,37</b>
II. Créances		
1. Créances résultant de ventes et prestations de services		
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	269.837,78	231.122,79
4. Autres créances		
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	190.558,27	93.550,00
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et en caisse	963.813,53	758.584,58
<b>E. COMPTES DE REGULARISATION</b>	<b>1.448.717,38</b>	<b>1.488.322,75</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>9.571.101,94 €</b>	<b>9.439.498,10 €</b>

SOCIETE DU PORT DE MERTERT S.A.  
B6698  
N° FISCAL : 1964 2200 197

# BILAN

PASSIF	31.12.2025	31.12.2024
<b>A. CAPITAUX PROPRES</b>	<b>5.461.160,18</b>	<b>5.112.323,37</b>
I. Capital souscrit	250.000,00	250.000,00
IV. Réserves		
1. Réserve légale	25.000,00	25.000,00
4. Autres réserves, y compris la réserve de juste valeur		
b) autres réserves non disponibles	99.525,00	180.325,00
V. Résultats reportés		
Fonds d'amélioration des conditions d'exploitation du port	2.611.195,88	2.242.178,94
Investissements antérieurs fonds d'amélioration	2.114.102,49	2.114.102,49
VI. Résultat de l'exercice	361.336,81	300.716,94
<b>C. DETTES</b>	<b>4.021.793,40</b>	<b>4.241.486,22</b>
2. Dettes envers des établissements de crédit		
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	0,00	0,00
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	3.690.085,43	3.965.896,51
4. Dettes sur achats et prestations de services		
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	14.066,87	43.904,66
8. Autres dettes		
a) Dettes fiscales	279.992,08	191.588,56
b) Dettes au titre de la sécurité sociale	6.365,22	7.197,97
c) Autres dettes		
i) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	31.283,80	32.898,52
<b>D. COMPTES DE RÉGULARISATION</b>	<b>88.148,37</b>	<b>85.688,51</b>
<b>TOTAL DU BILAN (CAPITAUX PROPRES ET PASSIF)</b>	<b>9.571.101,94 €</b>	<b>9.439.498,10 €</b>



# LE PORT DE MERTERT

© Orthophotos: Administration du Cadastre et la Topographie



SOCIETE DU PORT DE MERTERT S.A.  
B6698  
N° FISCAL : 1964 2200 197

# COMPTE DE PROFITS ET PERTES

	2025	2024
<b>1. Chiffre d'affaires net</b>	<b>653.582,85</b>	<b>661.237,22</b>
<b>4. Autres produits d'exploitation</b>	<b>942.691,31</b>	<b>710.171,85</b>
<b>5. Matières premières et consommables et autres charges externes</b>		
a) Matières premières et consommables	-30.533,80	-45.412,89
b) Autres charges externes	-341.004,07	-210.882,01
<b>6. Frais de personnel</b>		
a) Salaires et traitements	-185.233,61	-180.909,54
b) Charges sociales		
i) couvrant les pensions	-18.077,03	-15.598,26
ii) autres charges sociales	458,80	165,32
<b>7. Corrections de valeur</b>		
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles	-328.881,97	-322.176,00
b) sur éléments de l'actif circulant	0,00	-0,00
<b>8. Autres charges d'exploitation</b>	<b>-128.914,45</b>	<b>-106.780,87</b>
<b>11. Autres intérêts et autres produits financiers</b>		
b) autres intérêts et produits financiers	5.943,94	9.242,73
<b>14. Intérêts et autres charges financières</b>		
b) autres intérêts et charges financières	-62.920,16	-67.621,38
<b>15. Impôts sur le résultat</b>	<b>-145.775,00</b>	<b>-130.719,23</b>
<b>16. Résultat après impôts sur le résultat</b>	<b>361.336,81</b>	<b>300.716,94</b>
<b>18. Résultat de l'exercice</b>	<b>361.336,81 €</b>	<b>300.716,94 €</b>

## AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Conformément aux statuts, et en considération que la réserve légale est intégralement constituée, nous vous proposons la répartition suivante des bénéfices:

■ distribution d'un dividende de 5%	<b>12.500,00 €</b>	■ Résultats reportés / fonds d'amélioration des conditions d'exploitation du port	<b>423.136,81 €</b>
		■ réserve impôt sur la fortune	<b>0,00 €</b>
		■ réserve légale	<b>0,00 €</b>
		■ bénéfice net suivant bilan au 31 décembre 2025	<b>361.336,81 €</b>

Mertert, le 20 mai 2026  
Le Conseil d'Administration

## ANNEXE AU BILAN

### NOTE CONCERNANT LES ACTIFS

1. Les postes de l'actif immobilisé ont été évalués sur base du prix d'acquisition, sauf la concession de l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg pour l'exploitation d'un port, figurant sous la rubrique "Immobilisations incorporelles". Lors de la constitution de la société en date du 3 juillet 1964, cet apport en nature a été évalué à 3.000.000 francs (74.368 euros). Il est amorti sur une durée de 99 ans, c'est-à-dire la durée de la concession.

2. Aux termes de l'article 1er de la loi du 31 mars 2000 concernant l'administration et l'exploitation du Port de Mertert, les constructions et installations faites par la société sont la propriété de l'Etat.

### NOTE CONCERNANT LES COMPTES FIDUCIAIRES

Le 31 décembre 1991 a eu lieu le remboursement de la dernière

tranche des emprunts obligataire et bancaire 5,25% (1965/91). A la date précitée, le montant total des remboursements a égalé le montant total des fonds engagés dans l'aménagement du Port de Mertert. Il s'ensuit que le compte "Droit de propriété de l'Etat Grand-Ducal" (art. 2 de la loi du 22.7.1963), lequel fut ajusté chaque année à concurrence du montant annuel des remboursements s'est soldé au 31.12.1991 et est inscrit pour mémoire (p.m.) aux comptes fiduciaires.

Du fait du remboursement intégral des dettes contractées pour compte de l'Etat, le compte "Créance sur l'Etat Grand-Ducal", qui résulte de la gestion d'affaires pour son compte aux termes de l'article 6 de la loi du 22.7.1963, s'est soldé de même et est inscrit pour mémoire (p.m.).

Les comptes "fonds étrangers engagés dans l'aménagement du port" et "remboursement sur

fonds étrangers" sont maintenus dans la balance générale des comptes de la société, le premier avec un solde débiteur et le second avec un solde créditeur.

Ces deux comptes se compensent mutuellement. Il en est de même des aménagements financés par fonds propres, c.-à-d. par le biais du fonds d'amélioration des conditions d'exploitation du port.

A noter que ce compte, ainsi que le compte "autofinancement" sont ajustés chaque année sur base du montant imputé annuellement au compte "fonds d'amélioration".

# ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

**ARRETES AU 31/12/2025**

## NOTE 1. GÉNÉRALITÉS

### 1.1. Constitution

L'administration et l'exploitation du Port de Mertert sont concédées à une société anonyme de droit luxembourgeois dénommée SOCIETE DU PORT DE MERTERT SA, constituée le 3 juillet 1964 avec siège social à Mertert ; la société finit avec la concession d'exploitation.

### 1.2. Nature des activités

La société a pour objet principal l'administration et l'exploitation du Port de Mertert. La société peut conclure des contrats de sous-concession et de location aux conditions à fixer par elle.

### 1.3. Exercice social

L'exercice social de la société commence habituellement le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

## NOTE 2. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

### 2.1. Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises et aux pratiques comptables généralement admises.

### 2.2. Conversion des devises

La société tient sa comptabilité en EUR; le bilan ainsi que le compte de profits et pertes sont exprimés dans cette devise. Toutes les transactions exprimées dans une devise autre que l'EUR sont enregistrées en EUR au cours de change en vigueur à la date de transaction. Les frais d'établissement et les immobilisations exprimés dans une devise autre que l'EUR sont convertis en EUR au cours de change historique en vigueur au moment de la tran-

saction. A la date de clôture, ces immobilisations restent converties au cours de change historique.

Les avoirs en banque sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les pertes et les profits de change en résultant sont enregistrés au compte de profits et pertes de l'exercice. Les autres postes de l'actif et du passif sont évalués individuellement à leur valeur convertie au cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan. Seules les pertes de change non réalisées sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes. Les gains de change sont enregistrés au compte de profits et pertes au moment de leur réalisation. Les produits et les charges en devises autres que l'EUR sont convertis en EUR au cours de change en vigueur à la date des opérations.



### 2.3. Modes d'évaluation

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont valorisées à leur valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur. Ces dernières sont calculées en fonction de la durée d'utilisation des immobilisations corporelles sur base d'un amortissement linéaire.

Les immobilisations financières sont évaluées à leur prix d'acquisition diminué éventuellement de correction de valeur pour tenir compte d'une dépréciation durable.

Les évaluations sont faites sur base des derniers états financiers disponibles le jour de l'arrêté des comptes.

Les stocks sont évalués en application des articles 61 et 62 de la loi du 19 décembre 2002 relative au registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises.

Les créances de l'actif circulant sont valorisées à leur valeur nominale. Une correction de

valeur est pratiquée lorsque la valeur estimée de réalisation est inférieure à la valeur nominale.

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

### 2.4. Provisions pour risques et charges

Les provisions à constituer pour couvrir les risques et charges prévisibles sont examinées à la fin de chaque exercice en tenant compte des principes de prudence, de sincérité et de bonne foi.

## NOTE 3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

TABLEAU D'AMORTISSEMENT RÉCAPITULATIF	2025	2024
<b>Valeur d'acquisition</b>		
A l'ouverture de l'exercice	79 617,21	79 617,21
Acquisitions	0,00	0,00
Sorties	0,00	0,00
A la clôture de l'exercice	79 617,21	79 617,21
<b>Amortissements</b>		
A l'ouverture de l'exercice	50.483,45	49.716,77
Dotation de l'exercice	766,68	766,68
Annulation dotations des sorties de biens	0,00	0,00
A la clôture de l'exercice	51.250,13	50.483,45
<b>Valeur nette comptable</b>		
A l'ouverture de l'exercice	29.133,76	29.900,44
A la clôture de l'exercice	28.367,08	29.133,76

Les taux d'amortissement linéaires pratiqués tiennent compte de la durée de vie économique estimée de chaque bien.

**NOTE 4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

<b>TABLEAU D'AMORTISSEMENT RÉCAPITULATIF</b>	<b>2025</b>	<b>2024</b>
<b>Valeur d'acquisition</b>		
A l'ouverture de l'exercice	8.522.695,80	7.863.423,14
Acquisitions	159.138,97	659.272,66
Sorties	0,00	0,00
A la clôture de l'exercice	8.681.834,77	8.522.695,80
<b>Amortissements</b>		
A l'ouverture de l'exercice	1.683.911,58	1.362.502,26
Dotation de l'exercice	328.115,29	321.409,32
Annulation dotations des sorties de biens	0,00	0,00
A la clôture de l'exercice	2.012.026,87	1.683.911,58
<b>Valeur nette comptable</b>		
A l'ouverture de l'exercice	6.838.784,22	6.500.920,88
A la clôture de l'exercice	6.669.807,90	6.838.784,22

Les taux d'amortissement linéaires pratiqués tiennent compte de la durée de vie économique estimée de chaque bien.



**NOTE 5. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**

au 31/12/2025 la société détenait les participations (minimum 20% du capital social) suivantes:

DÉNOMINATION	% de capital déte nu	Capitaux propres au 31/12/2025	Prix d'acquisition	Résultat de l'exercice 2025
--------------	----------------------	--------------------------------	--------------------	-----------------------------

néant

Aucune correction n'a été enregistrée au 31/12/2025

Les autres prêts figurent au bilan à leur valeur nominale.

**NOTE 6. CAPITAL SOUSCRIT**

Le capital souscrit au 31/12/2025 est de 250 000€

divisé en 2000 actions d'une valeur nominale de 125€ chacune

**NOTE 7. AFFECTATION DU RÉSULTAT**

Le résultat de l'exercice 2025 soit un bénéfice de 361.336,81 EUR, y compris la réintégration de la réserve pour l'impôt sur la fortune 2020 de 74 300,00 EUR, soit un total de 435.636,81 EUR sera affecté comme suit:

Résultat reportés	423.136,81
/ fonds d'amélioration des conditions d'exploitation du port	
Réserve légale	0,00
Réserve impôt sur la fortune	0,00
Distribution de bénéfice	12 500,00

**NOTE 8. DETTES**

Les dettes de la société dont la durée résiduelle est supérieure à 5 ans sont les suivantes :

3.690.085,43 auprès de la BGL BNP Paribas

**NOTE 9. EXERCICES ANTÉRIEURS**

Etant donné que la loi du 31 mars 2000 concernant l'administration et l'exploitation du Port de Mertert avait reconfirmé que la propriété des constructions et installations financées par la société du Port de Mertert SA revient à l'Etat, ces investissements ont été déduits jusque 2005 inclus directement du poste fonds d'amélioration des conditions d'exploitation du port.

Ils n'ont donc pas fait l'objet d'une inscription à un poste d'actif et n'ont pas été pris en compte dans le compte de résultats.

Sur recommandation du Conseil d'Administration il a été décidé d'intégrer à partir de l'année 2009, les investissements faits à charge du fonds d'amélioration des conditions d'exploitation du port dans les comptes annuels de la SOCIETE DU PORT DE MERTERT S.A.

Etant donné que le contrat de concession prévoit « que les terrains nécessaires seront fournis par l'Etat, ils resteront sa propriété, de même que les installations qui y seront construites par la société », il a été décidé d'étaler ces investissements sur la période restante du contrat de concession soit 53 ans.

Par conséquent le tableau d'étalement a été repris au 01.01.2009 dans un compte de « régularisation actif » en contrepartie des capitaux propres.





# RAPPORT DU COLLEGE DES COMMISSAIRES

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 20 MAI 2026

**Mesdames, Messieurs,**

Conformément à l'article 27 des statuts, le Collège des Commissaires a procédé aux vérifications légales et statutaires du bilan au 31 décembre 2025 et du compte de profits et pertes de l'exercice 2025.

Le collège des commissaires de surveillance note que l'article 5 de la loi du 31 mars 2000 concernant l'administration et l'exploitation du Port de Mertert ainsi que l'article 15 des statuts de la Société du Port de Mertert S.A. stipulent notamment que « les opérations de la société sont surveillées par deux commissaires de surveillance ».

Il a contrôlé la concordance de ces documents avec les écritures comptables et vérifié l'exactitude des comptes par voie de sondage et par confrontation avec les pièces justificatives. Ces vérifications n'ont rien révélé qui puisse donner lieu à observation.

En conséquence, le Collège des Commissaires recommande à votre approbation dans leur forme actuelle, le bilan et le compte de profits et pertes ayant clôturé l'exercice 2025.

**Luxembourg, le 27 mars 2026**  
**Le Collège des Commissaires**

# AGRANDISSEMENT DE L'AIRE DE GIRATION



# FOIRE LOGISTIQUE MUNICH

la Société du Port de Mertert S.A. a participé en collaboration avec Luxport Group à la foire logistique qui s'est tenue du 2 au 5 juin 2025 à Munich



# BAM-CHALLENGE

La Société du Port de Mertert S.A. a participé fin 2025 au «Bamplanz Challenge». Lors de ce challenge, auquel participent administrations, communes et associations, il s'agit de planter un arbre endéans 72 heures après nomination. La Société du Port de Mertert S.A. avait été nommé par l'Administration des Ponts et Chaussées. A son tour, la Société du Port de Mertert S.A. a procédé aux nominations



## MOSEL- VERTRAG

La signature du traité de la Moselle du 19 novembre 2025 modifie l'accord initial de 1956. Le traité supprime les redevances de navigation sur la Moselle, prévoit la dissolution de l'ancienne société internationale de la Moselle et renforce la coopération transfrontalière via la Commission de la Moselle pour la gestion commune du fleuve

## PAIPERLEKS- GAART

Réaménagement du parking dit « Päiperleksgaart »



# TESTFELDER

Réalisation de zones test pour charges lourdes



**Société du**  
**PORT de MERTERT**  
*Société anonyme*

